

Arrêté n°2023-943-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 05/09/2023

Demande déposée le 14/10/2019	
Par :	Monsieur PRESLE Jean-Luc, Madame FAURE Liliane
Demeurant à :	3 chemin de Sauleire 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	3 chemin de Sauleire 42600 MONTBRISON 147 AT 1002, 147 AT 113
Nature des Travaux :	Construction d'une extension, clôture et abri voiture

N° PC 042 147 19 M0084

Surface de
plancher : 19,8 m²

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée, déposée le 14/10/2019 par Monsieur PRESLE Jean-Luc et Madame FAURE Liliane,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022,
Vu le permis de construire N° PC 042 147 19 M0084 délivré le 06/12/2019,
Vu la demande d'annulation formulée par courrier le 31/07/2023,

A R R E T E

Article Unique : Est annulé le permis de construire susvisé à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 5 septembre 2023
Pour le Maire,
Pierre CONTRINO,
Adjoint Délégué



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.